

N/REF : 25/04/2024 7H42 C:262719 I:34199

AGENCE MATRAY

V/Email reçu le Jeudi 25/04/2024 a 7H42

**50 COURS JEAN JAURES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : GAY
24 RUE GAY
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 24 GAY MR MERCIER 0783756236

MOTIF : VOIR URGENT PB ECOULEMENT ET REMONTER EU DANS LE SOUS SOL

Donneur d'ordre : Mme S MOUNIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 25/04/2024 A 13H00
POMPAGE DES EAUX USÉES DANS LA CAVE ENVIRON 6 METRES CUBES DÉBOUCHAGE DU COLLECTEUR EAU USÉE EXTRACTION DE LINGETTES ET DE GRAISSE++++.

LE 26/04/2024 A 15H00:
INTERVENTION A PARTIR DU COLLECTEUR EN CAVE DE CHEZ M.MERCIER
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION DES EAUX USEES - ECHEC
PREVOIR UN POIDS LOURD

LE 03/05/2024 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LA CAVE DU BATIMENT
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION D'EAUX USEES AU POIDS LOURD
DEPUIS LE REGARD SANS RESULTAT
VOIR AVEC UN MACON
OBESERVATION; PRESENCE D'EAUX IMPORTANTE DANS LA DEUXIEME CAVE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 30/05/24 a 09H09 Mme S MOUNIER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,50	Ff	Débouchage/Pomp.3/05	1	176,90
1,00	Ff	Débouchage/Pomp.26/04	2	176,90
1,00	Ff	Débouchage/Pomp.25/04	3	176,90
TOTAL H.T.				796,05
T.V.A. a 20,00%				159,21
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>955,26</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN